

ARRETE 2025/10/13-1 FIXANT LA COMPOSITION DE LA CCP PLACEE AUPRES DU CDG L'ORNE

Le Président du Centre de Gestion,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires, Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 17

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le procès-verbal de carence en date du 9 novembre 2022,

Vu la délibération n°2022/05/03 en date du 17 mai 2022 fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire à 7 représentants titulaires du personnel et à 7 représentants suppléants du personnel,

Vu la délibération N°2025/01/5 en date du 21 janvier 2025 portant désignation des représentants élus en CCP et CAP,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel en date du 8 décembre 2022, Considérant que Mesdames CARRE et LEGRAND LEHERPEUR et Monsieur DUPONT-BLOCH ne remplissent plus les conditions d'éligibilité,

Arrête,

<u>Article 1</u>: **Objet**: La composition de la CCP placée auprès du centre de gestion est fixée comme suit. Le président du Centre de Gestion se fait représenter en tant que président par Monsieur COUPRIT, membre élu titulaire de la CCP.

Représentants des collectivités (7 titulaires et 7 suppléants):

Civilité	Nom	Prénom	Collectivité	Qualité
Monsieur	COUPRIT	Pierre	Rânes	Président
Madame	GUERIN	Anne-Marie	Saint Marc de Réno	Titulaire
Monsieur	AÏVAR	Francis	Valframbert	Titulaire
Madame	HAMMELIN	Annette	Athis val de Rouvre	Titulaire
Madame	ECOBICHON	Florence	Trun	Titulaire
Monsieur	LEVESQUE	Michel	Saint Hilaire la Gérard	Titulaire
Madame	MARY	Danièle	Saint Germain de la Coudre	Titulaire
Monsieur	BEAUMONT	Vincent	La Ferrière aux Etangs	Suppléant
Madame	BELHACHE	Alexandra	Argentan	Suppléant
Madame	HELLEUX	Véronique	Aube	Suppléant
Monsieur	RADIGUE	Fabrice	Lonrai	Suppléant
Monsieur	ROSE	Gérard	CDC des vallées d'Auge et du Merlerault	Suppléant
Madame	LEPERLIER	Marie-Cécile	Les Yveteaux	Suppléant
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Suppléant

Représentants du personnel (7 titulaires et 7 suppléants)

Qualité	Nom Prénom	Collectivité
titulaire	LEVOYER Marion	FLERS AGGLO
titulaire	DUBOIS Thierry	SIAEP de Marchainville
titulaire	TOUATI Sacha	CDC du Pays de Mortagne au Perche
titulaire	DEVOIR Mathieu	CDC Collines du Perche Normand
titulaire	DUBU Christelle	CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault
titulaire	LEBARBIER Nathalie	Commune de NEAUPHE SUR DIVE
titulaire	SENAQUE Frederic	Commune de TICHEVILLE
suppléant	RENAULT Christophe	Commune d'Argentan
suppléant	DABON Emmanuelle	Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche
suppléant	DENOUEL Jocelyne	Commune de Belfond
suppléant	GOULARD Marie-Christine	CDC des Sources de l'Orne
suppléant	GOHIER Isabelle	Commune de Beaulieu
suppléant	BIGEAULT Anaïs	CDC Cœur du Perche
suppléant	CHEDEVILLE Aline	Sivos de Banvou-Le Chatelier

<u>Article 2</u>: Recours: Le Président, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

<u>Article 3</u>: Exécution : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, au Comptable de la collectivité .

Fait à Valframbert, le 13 octobre 2025

Le Président du Centre de Gestion,

Francis ATVAR